

Toulouse, le 17 août 2022

REÇU

Le 26 AOUT 2022
Répondu le

Direction des Affaires Economiques
Horaires : 8h-12h30/13h-17h
Dossier suivi par Guy DAIMÉ
Mail : gdaime@cm-toulouse.fr
Tél. : 05.61.10.47.11

Mairie de Lacroix Falgarde
M. Jean-Daniel MARTY
Maire
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX FALGARDE

à l'attention de Mme COINON

Nos Réf. : GD/LA/SDE/NS0822 84

Objet : Arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP) et bilan de la concertation

Monsieur le Maire,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne émet un avis favorable sur votre projet de règlement local de publicité.

Si nous comprenons parfaitement votre volonté de vouloir préserver un cadre de vie agréable à vos concitoyens en limitant et règlementant la pose d'enseignes publicitaires, nous attirons votre attention sur la nécessaire information des professionnels et des futurs chefs d'entreprise qui viendront créer ou reprendre une activité sur votre commune.

Pour les chefs d'entreprise actuels, au-delà du délai accordé pour une mise en conformité, il est indispensable qu'elle soit cohérente avec les capacités financières de l'entreprise. Comme dans le cas de la réglementation sur l'accessibilité, nous sollicitons la possibilité d'accorder des dérogations.

De plus, nous vous soumettons l'idée de définir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, ce qui permettra à la commune d'être informée des intentions de vente de fonds de commerce et de pouvoir rappeler la réglementation locale en matière de publicité à tout repreneur potentiel.

Les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat restent à votre disposition pour en discuter. La personne en charge des contacts avec les collectivités est M. Guy Daimé joignable, aux coordonnées ci-après : gdaime@cm-toulouse.fr / 05 61 10 47 11.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre sincère considération.

Le Président,
L. AMOROS

